

Notation des dossiers (sur 100)

Les principaux critères qui seront retenus pour l'examen des dossiers seront les suivants :

- 1 - Présentation succincte et complète de l'exploitation (noté sur 6)
- 2 - La qualité de l'analyse du système fourrager existant sur l'exploitation (noté sur 18)
- 3 - Mettre en évidence et justifier les faiblesses du système fourrager existant et choix des priorités (noté sur 12)
- 4 - La qualité de la proposition, cohérences technico-économiques ainsi que l'aspect réaliste par l'éleveur de cette proposition (économie, temps de travail, simplicité et sécurité du système, investissements, qualité des fourrages...).
Proposition appuyée sur des références locales (noté sur 20)
- 5 - L'argumentation du choix de la (ou des) variété(s) (noté sur 9)
- 6 - Le bilan technique, économique et environnemental de la proposition (noté sur 13)
- 7 - Le résumé du dossier (noté sur 4)
- 8 - La bibliographie et les contacts : Établir une liste précise des documents de références et des contacts (noté sur 2)
- 9 - Aptitude à synthétiser l'information technique (noté sur 8)
- 10 - La présentation du dossier : **orthographe**, expression écrite, visualisation des données, respect du nombre de pages (noté sur 8)

Règlement

- **Participants** : tous les étudiants en 1^{re} année de B.T.S. options A.C.S.E., P.A., A.P.V., T.C. et d'IUT d'Agronomie.
- **Période** : année scolaire
- **Inscription au Concours** : jusqu'au 30 novembre
Dans chaque établissement et pour chaque option, un professeur sera chargé du suivi de l'opération et sera le correspondant du Gnis.
- **Dossier à remettre** : jusqu'au 30 avril

Conception des dossiers et déroulement du jury :

Les dossiers seront réalisés par groupe de deux étudiants, ils devront respecter la répartition des pages par chapitre.

Les rapports seront remis à une Commission d'établissement (enseignant référant pouvant être accompagné de collègues, d'éleveurs, de techniciens...) qui devra attribuer une note à chaque dossier selon la grille proposée par le Gnis.

Une fiche d'appréciation remplie par le responsable de l'exploitation où a été réalisée l'étude devra être adressée au professeur correspondant du GNIS. Jointe au dossier, elle sera utilisée en cas de besoin pour les délibérations de la Commission ou du jury.

La Commission d'établissement retiendra 1 dossier pour 5 dossiers présentés par classe. **L'ensemble des dossiers des participants seront transmis au Gnis AU PLUS TARD LE 30 AVRIL** en précisant le classement des dossiers retenus par la commission d'établissement. Possibilité d'envoyer par mail en se référant à la délégation régionale du Gnis la plus proche de votre établissement scolaire.

Un jury régional mis en place par le Gnis évaluera les dossiers retenus et établira un palmarès. Le jury donnera les résultats en juin.

Les dossiers seront rendus aux participants après délibération du jury.